

LE DÉFI DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : FACILITER LE TRI AVEC DE NOUVELLES CONSIGNES, POUR RÉDUIRE LE VOLUME DES POUBELLES



LA CCSB GÈRE LES DÉCHETS D'UNE POPULATION DE 25.430 HABITANTS

LA CCSB A MAINTENU LES MÊMES FRÉQUENCES DE COLLECTE POUR TOUTES LES COMMUNES, ENTRAINANT UN PARCOURS DE COLLECTE CONSÉQUENT, SUR 1400 KM²

60 COMMUNES

Toutes les communes bénéficient du service

200 Km/jour

Soit 400 000 kilomètres parcourus par les équipes de collecte chaque année

3 400 CONTENEURS

Sont collectés sur le territoire toutes les semaines, sur 1 700 points de collecte

Collecter, stocker, trier, recycler, incinérer... la gestion des déchets un coût de 5 000 000 € à la charge de l'intercommunalité. Ce qui coûte cher, c'est la hausse continue de la collecte et du traitement des déchets par les différents prestataires, ainsi que l'enfouissement des déchets polluants. Actuellement, l'État prélève une taxe dont le montant s'élève à 33 € la tonne. En 2025, elle sera de 65 € la tonne...

UNE PERTE CONSIDÉRABLE... 65% DES DÉCHETS QUE L'ON RETROUVE DANS NOS CONTENEURS SONT VALORISABLES

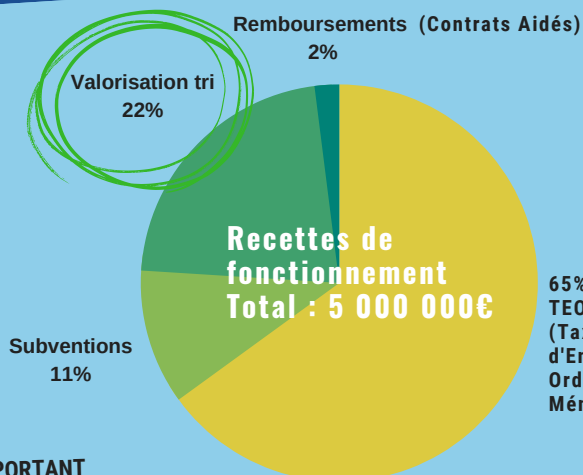
750 Kg

C'est l'équivalent du poids des déchets qui est jeté par an et par habitant dans le territoire.

65%

Dans le Sesteronais-Buéch, un conteneur contient 1% de textiles réutilisables, 5% de déchets évitables, 9% d'extension de tri (les plastiques qui vont dans le bac jaune), 17% de déchets recyclables, 33% de déchets compostables et 35% de déchets résiduels.

LA VALORISATION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LA CCSB



Contrairement à ce que l'on croit, nos poubelles ne sont pas sans "valeur"...

Certains déchets peuvent être valorisés, c'est-à-dire qu'on les récupère pour fabriquer de nouveaux objets. La valorisation permet aux déchets recyclables d'être revendus. Grâce à votre tri, la CCSB a pu économiser 500 000€ en 2017, soit 20€ d'économie par habitant... On peut encore mieux faire !

EN TRIANT PLUS, ON BAISSE LE VOLUME DES POUBELLES ET ON REVALORISE LES DÉCHETS RECYCLABLES CE QUI PERMET DE CONTENIR LA HAUSSE DES TAXES.

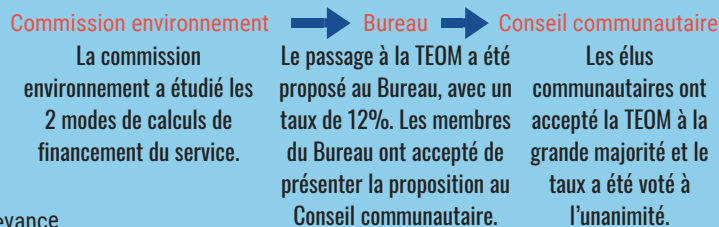
IMPORTANT

- Vous ne payez plus la Redevance
- La Taxe est mensualisable
- Pour les propriétaires, vous payez directement la Taxe mais elle est récupérable sur les charges du locataire

Pourquoi avoir choisi la TEOM ?

- Mettre fin aux impayés de la Redevance (1 000 000 € en 2017)
- Aider les personnes au logement très modeste

Comment a été votée la délibération sur la TEOM ?



L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : + DE DÉCHETS VALORISÉS !

Vous triiez déjà les emballages en métal, les emballages en papier-carton, les bouteilles et flacons plastiques.

DÉSORMAIS

Le bac de tri s'ouvre à TOUS les emballages en plastique. Pots de yaourt, barquettes, films plastique... vont pouvoir être recyclés ou valorisés.

Nous nous engageons auprès de vous, en facilitant les gestes de tri. Votre poubelle ménagère devrait ainsi baisser, si vous suivez les nouvelles consignes. Cela signifie que plus de déchets seront valorisés.

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

04.92.66.25.49
www.sisteronais-buech.fr

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX



À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

EMBALLAGES EN CARTON, BOUTEILLES, FLACONS

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES PLASTIQUES

EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER

VAISSELLE EN VERRE OU PORCELAINE, OBJETS

À RECYCLER

TOUS LES PAPIERS JOURNAUX, MAGAZINES, ANNUAIRES, COURRIERS

